

COMMUNE DE GRIGNON

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 20180426-2

Le vingt-six Avril Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.  
*Étaient présent :* BLANC Lina - BRUN Marcel - BRUNOD Dominique - CHAPPE Corinne - CHRISTIN Gilles - DUCHINI Françoise - GACHON Martine - KARST Bruno - MARCHAND Françoise - NICASTRO Marie - PAVIOL Franck - PETIT Brigitte - RIEU François - ROCIPON Denis - formant la majorité des membres en exercice.  
*Étaient absents :* CHAZELAS Pierre - DAL MOLIN Sylvie - DUCHINI Pierre - TARTARAT-CHAPITRE Bernard  
*Étaient excusés :* BUSALB Corinne (*pouvoir à François RIEU*)

Secrétaire de Séance: Denis ROCIPON

Nombre de Conseillers  
 en exercice : 19  
 présents : 14  
 votants : 15

Date de Convocation: Le 23 Avril 2018  
 Pour : 14  
 Contre :  
 Abstention : 1

:

**Objet :** Agrandissement du Cimetière et création d'un parking - Demande de Subvention à solliciter auprès du Département au titre du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC)  
*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame Le Maire expose que l'article L2223.1 du CGCT pose que la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés en Conseil Municipal.

Elle rappelle que la commune a l'obligation légale d'inhumer toute personne décédée sur le territoire de la commune.

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, il est proposé un agrandissement du cimetière ainsi que la création d'un parking, sur les parcelles communales section A n°689, section A n°2744 et section A n°2742, dans le prolongement de l'actuel cimetière

Les travaux consisteraient à la création des allées piétonnes du futur cimetière ainsi qu'à la création d'un parking de 10 places dont 1 PMR incluant la création d'un puits perdu et la signalétique.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### DEPENSES :

- Travaux selon descriptif EIFFAGE.....	40 146.30 € HT
- Maîtrise d'œuvre .....	2 500.00 € HT
- Architecte (autorisation urbanisme) .....	2 150.00 € HT
- Total dépense HT .....	44 796.30 € HT
- TVA sur dépenses .....	8 959.26 €

**TOTAL DEPENSES :** .....53 755.56€ TTC

##### RECETTES :

➤ Subventions attendues 38 % :	17 022.59 € HT
➤ Autofinancement communal dont TVA :	36 732.97 € TTC

**TOTAL TTC. :** .....53 755.56 € TTC

Où cet exposé,  
Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'agrandissement du cimetière et la création d'un parking

**APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **44 769.30 € HT**

**APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du département au titre du FDEC et l'autofinancement

**DEMANDE** au département dans le cadre du FDEC, une subvention de 17 022.59 € HT pour la réalisation de cette opération

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

**SOLLICITE une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention**

**AUTORISE** Mme Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le 30 Avril 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180426-20180426-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2018

Affichage : 30/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 26 Avril 2018  
Madame le Maire,

Brigitte PETIT

